



**COMPTE RENDU DU CNEA DEMATERIALISE
(RECONVOQUE)
DU LUNDI 28 FEVRIER 2022
DE 14H30 A 17H45**

FO est représentée par **Sandrine FIGUIERE et Nicolas GILOT**

Après avoir constaté les présents et les pouvoirs donnés (43 présents sur 59 votants), la DGER ouvre la séance.

FO constate que pour ce CNEA spécial « école vétérinaire privée », de nombreux membres de l'instance qui ne siègent jamais sont présents ce jour. Le lobbying du groupe UNILASSALLE y serait-il pour quelque chose ?

Déclarations liminaires et prises de parole pour l'intersyndical dont FO Agriculture.

« Le projet de cursus vétérinaire d'UniLasalle est un projet ambitieux fondé sur quatre dossiers denses et très techniques qu'il est difficile à analyser précisément en quelques semaines. Cependant comme il a été construit très rapidement, en quelques mois, il y a de nombreuses imprécisions et manques et en même temps de nombreuses redites qui ont été relevés dans les 3 avis qui ont été rendus sur ce projet. Il y a aussi beaucoup de sigles pas toujours explicites et pas toujours dans le glossaire ce qui rend la lecture des documents particulièrement ardues même pour quelqu'un qui connaît le domaine.

*Monsieur Choquet, la DGER nous a dit que vous étiez là pour répondre à l'ensemble des questions que les membres du CNEA seraient amenés à poser, ce que le Cabinet du Ministre nous a confirmé alors qu'il décidait de maintenir l'examen de votre dossier, aussi allons nous passer en revue, non pas tout le dossier mais quelques points, 5 principaux pour être précis, qui nous semblent problématiques et qui ont été soulevés à raison pour la plupart par les expertises, sans que vous ayez jusque là apporté réellement réponse. Il est à notre sens plus que temps. Nous nous concentrerons sur le cœur de votre demande, votre dossier pour l'AEDEV (l'Association des Établissements Européens d'Enseignement Vétérinaire) permettant l'accréditation européenne de votre formation.
Lire la suite (voir DL complète)*

Selon le seul point à l'ordre du jour :

Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'agrément provisoire de l'Institut polytechnique UniLaSalle pour délivrer un certificat d'études fondamentales vétérinaires et organiser une année d'approfondissement réservée aux titulaires de ce certificat dont la validation permet d'accéder au diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.

Nous avons assisté à une présentation très « managériale » de l'école, du groupe et de toutes leurs « qualités » par le directeur d'UNILASALLE puis à un exposé plus spécifique sur la formation vétérinaire. Pendant près de 3 heures, des débats, des interventions des représentants de la profession agricole très en faveur du projet, des questionnements et remises en causes pertinentes des représentants des personnels se sont succédés avant d'en arriver au vote.

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
18	1	24	0

*Vote contre de **FO** car nous estimons que la formation des vétérinaires en France doit rester dans le public. Pour atteindre le nombre de praticiens nécessaire il faut augmenter le nombre de places dans ces écoles publiques ou créer une nouvelle école.*